Diffamation ou pas?

Par Yukie	

Bonjour J'ai eu une relation secrète avec un collègue de travail cela c'est mal fini et j'ai soupçonné l'adjoint de direction (son ami) de complice car il me faisait beaucoup d'allusions des insinuations lorsque l'on se retrouver juste à 3 ...un exemple de phrase et je cite " casse pas son coup il a une femme et des enfants et il a des videos de toi "ou bien j'ai avorté l'année dernière et il paraît quil a dit également lors de mon arrêt une phrase et je cite " enfant illégitime " mon travail lannee dernière une employee cest suicider a son domicile et la rumeur qui tourne a notre travail cest quil en serai en partie responsable...bref 3 fois quand on se retrouver seul et que lon discuter il ma dit et je cite " on dit bien de moi que je suis un salaud car jai tuer helene pourtant je les pas pousser par la fenetre ..." etant deja affecter concernant ma relation avec mon collegue car celui ci ma envoyer des sms malveillants dun numero inconnu jai pris la phrase de ladjoint de direction tres tres maljai fais une main courante contre les 2 plus informer l'inspection du travail . J'ai eu une médiation avec l'adjoint par convocation orale 1h avant le fameux rdv..... Disant qu'il n'était pas au courant de ma relation et qu'il été blagueur concernant les allusions ...

Mais il m'a fait une sorte de chantage substil il veut je fasse le nécessaire en me rétractant envers ceux que j'ai dis à l'inspection du travail car il avait contacter une sorte de juriste et cetait plus grave quune diffamation car mes propos sont faux pourtant quand j'ai contacter l'inspection du travail j'ai stipulé que ça soit confidentiel donc j'ai attaquée personne juste je voulais connaître les démarches si cela continuer . Je risque vraiment quelque chose ou il mintimide ? Faut il que je me rétracte auprès de l'inspection sachant comme je vous ai dit c'est en toute confidentialité

Merci de votre réponse	
Par kang74	

Bonjour

Votre collègue ... vous a simplement parlé .

Que ce soit de votre relation (qui , si elle dure, est à mon avis supposée par d'autres) ou pas n'est en rien menaçant: même sa remarque concernant votre collègue morte n'est pas une menace .

Par de là, je ne vois pas de quoi vous avez bien pu vous plaindre à l'inspection du travail ...

Et encore moins pourquoi vous avez fait une main courante (qui comporte quoi ???)

Je ne suis pas sure que l'intention de nuire soit exactement ou vous croyez qu'elle soit ...

Si vous avez besoin d'un arrêt maladie car vous ne digérez pas la rupture : faites le .

Mais là je ne vois pas pourquoi vous mettez en cause ces deux personnes.

Cela pourrait effectivement plus qu'une simple diffamation puisque vous avez déposé une main courante : cela peut être de la dénonciation calomnieuse ...

Et dans le contexte , je serai bien étonnée que les mises en cause ne réagissent pas avec un conseil juridique .

Voire l'employeur, puisque vos affaires privées (rupture) et votre réaction à la rupture nuit au bon fonctionnement de l'entreprise (il y a eu des précedents en ce sens)

Par Yukie

Mon ex est un pervers narcissique j'ai reçu des sms malveillants de ça part avec un faux numero il disait que j'étais à lui .qu'il nierai jouerai me ferai passer pour folle au travail il m'insulter et disait des choses très vulgaires ...j'ai porter une main courante pour me protéger contre les 2 oui car pour moi son ami l'adjoint été dans la confidence ...pourquoi il aurait dit il a des vidéo de toi ?! Je me suis mise en arrêt 1 mois avec la médecine du travail car au boulot il a nier de m'avoir envoyer ses SMS il accuser des personnes du boulotalors que je reconnais mes mots ...il voulait tout

Par kang74

contrôler.

Parce que la personne est dans la confidence (ou pas, vous n'en savez rien) vous déposez une main courante ?? Je ne connais pas ce délit : et vous ?

Les seuls responsables d'avoir eu une relation sur votre lieu de travail, c'est vous deux.

Et quand on choisit de le faire cela exige qu'on prenne des précautions .

Car si cela pose un problème direct ou indirect dans l'entreprise et bien vous nuisez au bon fonctionnement de celle ci .

Donc si vous voulez porter plainte contre X pour ces sms malveillants, vous pouvez : pas contre quelqu'un en particulier car oui c'est la dénonciation calomnieuse vu que vous n'avez aucune preuve .

Les FDO se chargeront du reste.

Mais votre relation n'a pas à déborder sur votre entreprise : et là vous l'avez fait clairement débordé en contactant l'inspection du travail pour une affaire PERSONNELLE .

Et le collègue vous le laissez tranquille.

Par yukie

dénonciation calomnieuse même si il a avouer ses propos ? Juste soit disant je les aurais mal interprétés....il a pas nier tout ce qu'il ma dit donc ce n'est pas comme si j'avais inventé des choses

Par kang74

Dans la mesure ou vous faites risquer une sanction administrative et/ou pénal à quelqu'un sans preuves,ou sans que cela aboutisse, il y a dénonciation calomnieuse .

Et là entre votre ex et ses messages de numéro inconnu (d'ou la plainte contre X) un tiers qui simplement vous parle (à raison si c'est votre supérieur), et votre entreprise que vous mettez en cause par le biais de l'inspection du travail, vous cumulez un peu ...

Tout ceci ne peut pas rester sans conséquence vis à vis de votre travail dans l'entreprise.

Donc oui faire machine arrière sur les mains courantes, porter plainte contre x pour les sms (les seules choses probantes), et restez en arrêt de travail pour justifier des actes inconsidérées dues à votre état de santé me parait ce qu'il y a de mieux pour vous ...

Anticipez et chercher du travail ailleurs me parait aussi une bonne chose .

Car même si l'entreprise décide ne pas vous sanctionner, il y aura nécessairement des conséquences (changement de poste ou services) puisque cela affecte votre santé Mais aussi le bon fonctionnement de l'entreprise.

Par yukie

l'adjoint veut pas que je fasse machine arrière sur la main courante il dit que c'est personnel et que j'ai juste voulu me protéger mais juste me rétracter concernant l'inspection du travail écrire et leur envoyer la preuve ... il a peur pour sa belle image ...

je suis pas en arrêt actuellement je suis en vacance dans 1 Semaine de toute façon

il y a eu tellement de coincidence des pics lancés contre moi que pour moi il était au courant de notre relation et jouer avec mes émotions ils sont amis tout les 2 et la direction sont de bon manipulateurs ils poussent a bout pour que l'on démissionne font partir des gens biens ...

Par kang74

Les conseils ont été donnés : libre à vous d'en tenir compte, ou pas .

Ce n'est pas l'image des autres le problème dans le contexte , quoi que vous croyez penser .

Je vous conseille de voir avec votre medecin traitant : vos émotions, que je ne nie pas , vous jouent des tours toutes seules .

Si vous continuez sur votre lancée, avec vos simples convictions (qui de l'avis d'un tiers qui ne peut que juger de vos dires, sont des conjectures très curieuses) on pourrait aller sur le licenciement pour faute lourde avec une VOLONTE

de nuire à votre employeur pour satisfaire votre vengeance personnelle (car oui c'est une affaire personnelle qui n'aurait jamais du quitter le contexte de votre vie privée !) . "Je me suis mise en arrêt 1 mois avec la médecine du travail " "e suis pas en arrêt actuellement je suis en vacance dans 1 Semaine de toute façon " ??
Par morobar
Bonjour, Je me suis mise en arrêt 1 mois avec la médecine du travail Le médecin du travail ne délivre aucun arrêt de travail. il délivre un avis d'aptitude ou d'inaptitude c'est tout.
Par yukie
si si il delivre un mot pour le medecin traitant c'est ce qu'il ma fait
Seul le medecin traitant vous délivre un arrêt s'il estime que vous en avez besoin pour des soins, ou des examens complémentaires . Les médecins peuvent communiquer entre eux sans trahir le secret médical dans l'intérêt du patient : ce qui a été fait . Mais là, vous n'êtes pas en arrêt de travail puisque vous dites être en congé
Par yukie
oui oui jetais en arret du 19 MAI au 26 JUIN la medecine du travail a fait un mot a mon medecin traitant stipulant de me mettre en arret cause vécu difficile au travail
Et votre medecin traitant n'a pas jugé utile de vous prolonger celui ci ou d'initier des soins? Cela me parait un peut court dans le cadre des souffrances décrites
Par yukie
mon medecin quand je lui ai raconté ce quil m'arrivé il ma mis une semaine seulement je suis allée a la medecine du travail qui elle a directement vu le probleme disant que mon ex avec qui je travail me manipulé que j'etais sous emprise a ecrit un mot a mon medecin pour me prolongé 1 mois
pendant mon arret jai recu des messages blessant d'un ami de mon ex je les bloqué
en revenat d'arret j'allais mieux , mon ex m'ignorer completement pas un regard pas un mot la délégué est venu me voir

en revenat d'arret j'allais mieux , mon ex m'ignorer completement pas un regard pas un mot la délégué est venu me voir elle ma dit que si j'etais prete a lui parler jai donc ramener un dossier avec les démarches que j'ai faites pendant mon arret (main courante , inspection , photo , message) la directrice m'a convoqué et mon ex a été convoqué aussi interdiction de s'approcher ou communiqué mais le probleme pour la dorection c'est que j'ai cité ladjoint dans mes papiers ... toute les fois ou l'on s'est retrouvés a 3 dans une pièce et qu'il y avait ses insinuations ses coincidences , un jour par message au travail on sest disputé mon ex et moi je lui ai dis que j'allais prevenir sa copine ... 1H apres ladjoint été la on discute et d'un coup me dit" casses pas son coup il a quelquun et attention il a des videos de toi et il a plusieurs coups d'avance " ou de dire enfant illégitime alors que jetais en arret l'année derniere pour avortement normale de croire qu'il soit au courant surtout que c'est sont pote !! du coup oui je les ai cités tout les 2 POUR me protèger au cas ou mais je n'ai pas attaqué il nie pas ces propos mais dit que c'etait de la rigolade etc donc maintenant il me fait du chantage je dois me retracté a linspection du travail , dire que jai mal interpreter pfffff

Par kang 7/1

Par kang74

Il n'y a pas de chantage . C'est un judicieux conseil . Moi je vous l'ai dis et le redis : melez l'inspection du travail à un problème personnel c'est mettre en cause votre entreprise .

Et cela ça aura des conséquences pour vous .

Par contre dire à son copain que vous allez le dire à sa copine si ...

C'est du chantage.

Et là aussi vous conseillez de réfléchir avant d'agir n'est pas malintentionné, c'est juste NORMAL surtout si vos histoires rejaillissent au travail .

Par Isadore

Bonjour,

De toute façon je ne vois pas ce que l'inspection du travail va faire d'informations concernant des problèmes personnels et des commérages. Dans ce que vous racontez, il n'y a rien qui relève de leur compétence. Vous avez dénoncé à l'inspection l'ami pour sur la base de suppositions élaborées à partir de conversations privées, il est normal qu'il le prenne mal.

Juridiquement, non seulement vous n'êtes protégée contre rien du tout, mais la dénonciation calomnieuse est évidente.